

**Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne  
de la Région d'Ile-de-France - 1 rue Lucienne Gérard - 93698 Pantin Cedex**

**Arrêté du Président**

**N° 2018-315**

MC/MA

**OBJET** : Examen professionnel d'accès, par voie d'avancement, au grade d'animateur territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe, session 2018. **Composition du jury.**

Le Président,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

Vu le décret n° 2011-562 du 20 mai 2011 modifié fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu au III de l'article 16 du décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 précité,

Vu l'arrêté n° 2015-153 du 29 avril 2015 donnant délégation de signature à Mme Martine BARBEROUX, directrice des concours,

Vu l'arrêté n° 2017-194 du 6 juillet 2017 donnant délégation de signature à Mme Sarah DESLANDES, directrice générale adjointe,

Vu l'arrêté n° 2018-42 du 5 février 2018 portant ouverture de la session 2018 de l'examen professionnel d'accès, par voie d'avancement, au grade d'animateur territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe,

Vu l'arrêté n° 2017-413 du 21 novembre 2017 fixant la liste des membres susceptibles de siéger dans les jurys de concours et examens professionnels organisés pour le recrutement aux grades des cadres d'emplois de catégorie A, B et C de la fonction publique territoriale, par le Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne d'Ile-de-France, pour l'année 2018,

Vu le procès verbal du tirage au sort du représentant du personnel effectué parmi les membres titulaires et suppléants de la Commission Administrative Paritaire de la catégorie « B »,

Vu la désignation par le CNFPT d'un représentant appelé à siéger en qualité de membre du jury pour la session 2018 de l'examen professionnel d'accès, par voie d'avancement, au grade d'animateur territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe,

Considérant qu'il convient de procéder à la constitution du jury de la session 2018 de l'examen professionnel d'accès, par voie d'avancement, au grade d'animateur territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe,

**ARRETE**

**Article 1** : Le jury de la session 2018 de l'examen professionnel d'accès, par voie d'avancement, au grade d'animateur territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe, se compose comme suit

Accusé de réception en préfecture  
093-287500060-20180808-2018-315-AR  
Date de télétransmission : 14/09/2018  
Date de réception préfecture : 14/09/2018

**Collège des fonctionnaires territoriaux :**

Sandra DJERRAH, représentante du personnel de catégorie « B » à la CAP  
Christelle TORTORA, présidente du jury, attachée territoriale à Pantin  
Nour-Eddine ZIANE, représentant du CNFPT

**Collège des personnalités qualifiées :**

Pascaline LUCOT, directrice de l'enfance à Issy-les-Moulineaux  
Rozenn MERRIEN, directrice de l'enfance à Saint-Denis  
Ludovic VIGNACOURT, suppléant de la présidente du jury, directeur d'un centre social à Bagnolet

**Collège des élus locaux :**

Jean-Michel CARIGI, adjoint au maire de Marolles-en-Brie  
Florence MARY, adjointe au maire d'Ermont  
Fayçal SEMAM, conseiller municipal de Montreuil-sur-le-Jard

**Article 2 :** Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché dans les locaux du Centre Interdépartemental de Gestion, sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis.

Fait à Pantin, le 8 août 2018  
Pour le Président et par délégation,  
La Directrice des concours,



*Martine Barberoux*

Martine BARBEROUX